

DEBEKATU

Dans le très savant article dont la REVUE INTERNATIONALE DES ETUDES BASQUES a publié (XXIV, juillet-septembre 1933) une traduction espagnole intitulée: *La influencia latina en la lengua y cultura vascas*, Mr. Rohlfs explique le basque *debekatu* par le latin *impedicare* «entraver», et il ajoute, dans une note que nous citons d'après la traduction espagnole (*ibid.*, p. 331, n. 34): «Schuchardt (Museum 1903, 398) et Gavel (RIEB. 12,401) derivan, sin necesidad, esta palabra de **devetare*.»

L'existence d'une variante *bedekatu* est sans doute un argument en faveur de l'étymologie proposée par Mr. Rohlfs. Nous persistons néanmoins à penser, avec Schuchardt, que **devetare* est à la base du basque *debekatu*. C'est qu'en effet la forme par *t*, *debetatu*, n'est pas hypothétique (1): pour cette variante, ainsi que pour l'adjectif correspondant *debetu* «défendu, interdit, prohibé», cf, AZKUE, *Dicc. vasco-esp.-franc.*, I, 199, col. 3.

Il est d'ailleurs possible que la forme *debekatu* soit due à un croisement de *debetatu* (lat. **devetare*) avec *bedekatu*, qui, en ce cas, viendrait en effet du latin *impedicare*.

H. GAVEL

(1) Le type *debeta-* paraît plus ancien que *debeka-*; en Soule, du moins, (ainsi qu'il résulte de notes prises par M. G. Lacombe en vue d'une étude qu'il prépare et à laquelle je collabore), la première des deux variantes était normale chez les auteurs du XVIII^e siècle, mais a cédé aujourd'hui la prédominance à la seconde.